



Bras

VOS QUESTIONS, 

COMITÉS DE QUARTIER

 NOS RÉPONSES...

- **Il y a des cessions de terrains constructibles au chemin des routes, nous sommes inquiets de la circulation supplémentaire ainsi que les dégradations induites sur le chemin.**

Le chemin des Routes est une carraire sur sa partie entre la RD28 et le chemin du Regay et un chemin privatif avec servitude de passage à partir du croisement jusqu'à son impasse. Il appartient aux propriétaires de créer ces aménagements.

5 parcelles sont en cours de cession. A l'issue des travaux, de la RD28 au croisement, il est prévu de goudronner le chemin avec un financement par ces nouveaux propriétaires (travaux inclus dans le prix de vente). Au droit des parcelles, il est prévu des élargissements afin d'améliorer les conditions de circulation.

Il n'est pas prévu de travaux par la commune sur la partie privative. La réfection de la voirie reste à charge des riverains.

- **La sortie du chemin des routes vers la RD28 est très dangereuse par un manque de visibilité. Ce carrefour est dans un virage ne permettant pas de garder sa voie de circulation pour sortir en direction de Brignoles. Est-il prévu un aménagement ?**

Cette portion de route est de compétence du département. Nous envisageons avec l'amélioration de l'aire de loisirs des Candouliers de modifier ce carrefour afin de le sécuriser et marquer l'entrée de la commune. Cet aménagement est en cours d'étude et doit être validé par les services du département.

- **Les nouvelles constructions vont imperméabiliser le sol et ainsi dégrader la situation hydraulique du quartier. Est-il envisagé des actions ?**

La réglementation du PLU impose à toute nouvelle construction et agrandissement de compenser l'imperméabilisation du projet par un puisard d'une capacité de 1m³ pour 10m² imperméabiliser.

- **Suite à la sécheresse, les ressources en eau de la commune sont-elles stables ?**

A ce jour, la ressource en eau potable ne présente aucun signe de faiblesse mais cette situation reste précaire. Nous travaillons actuellement pour que la commune soit raccordée au canal de Provence afin de sécuriser sur du long terme notre ressources.

- **Y a-t-il un programme de réparation de voirie de prévu ? Il est signalé en réunion que les chemins suivants nécessiteraient des travaux ; chemin du Regay et chemin de Saint Eloi**

Ces travaux sont lourds et nécessitent une programmation budgétaire. Un diagnostic sera établi sur l'ensemble des chemins communaux afin de recenser tous les chemins qui nécessitent des travaux. L'objectif est de proposer un programme pluriannuel de réfection de voirie pour les prochains budgets aux élus.

- **On constate que le sens interdit du chemin du Regay n'est pas respecté.**

Il est vrai qu'au début du dispositif, le sens interdit était régulièrement franchi. Depuis, suite à la présence de la Police Municipale, la situation s'est largement améliorée.

- **L'adressage des chemins sur les applications n'est pas complet. Suivant les applications, nos chemins ne sont pas reconnus.**

La déclaration de la nomination des chemins a bien été réalisée par la Commune. Les chemins sont d'ailleurs bien référencés sur Géoportail (site géré par l'Etat). Nous pensons que certaines applications utilisent leurs propres ressources que nous ne pouvons maîtriser.

- **Pourquoi avoir réglementé les brises-vues alors que certaines installations sont très récentes.**

En effet, la modification du PLU de mars 2023 a réglementé les brises-vues. Il est précisé qu'avant cette date, les brises-vues étaient tout simplement interdits et que toutes installations étaient donc illégales. Les administrés étaient donc sans solution face aux non-conformités en urbanisme ou tout simplement lors de conflits de voisinage. Conscients que ces installations participent à votre qualité de vie, nous avons donc donné la possibilité d'installer des brises-vues sur notre commune tout en respectant une certaine qualité et harmonie dans les matériaux utilisés.

- **On constate un goût de javel plus ou moins prononcé dans l'eau potable, est-ce normal ?**

L'eau potable est fortement contrôlée et nous avons 100% de conformité. L'eau est chlorée par Véolia afin de garantir cette potabilité. Il n'y a donc aucun risque dans sa consommation.

- **Qu'est-il prévu sur l'aire de loisirs des Candouliers et quand les travaux sont-ils prévus ?**

En effet, il est prévu une amélioration de l'aire de loisirs des Candouliers tout en préservant ce site naturel et remarquable. L'étude de faisabilité est terminée et nous envisageons les équipements suivants : des arbres d'ombrage ; pump-track ; accrobranche ; tyrolienne ; aire de jeux de grimpe type araignée ; aire de camping-car ; piste de course à pied ; agrès de fitness-crossfit ; kiosque...

Nous sommes actuellement à l'étude de faisabilité et nous sommes en veille pour bénéficier de subvention. Nous n'avons pas encore de date des travaux mais dès que le plan de financement sera sécurisé, les travaux débuteront.

- **Est-il possible de rajouter un rack à vélo à l'abri de bus des allées ?**

Le site est déjà équipé d'un rack à vélo. Il est placé quelques mètres après l'abri bus.

- **Est-il prévu de subventionner des systèmes de récupération d'eau de pluie par la mairie ?**

A notre connaissance, pas de commune de notre région n'a mis en œuvre cette aide. Toutefois, nous trouvons l'idée intéressante et nous allons étudier sa faisabilité.

- **Pouvez-vous nous préciser quand l'aménagement du quartier Roulète va débuter ?**

Actuellement, le contexte immobilier est très tendu. Nous avons temporisé le projet afin de le débuter lorsque les conditions seront favorables.

- **On subit régulièrement des nuisances de voisinage (chiens, travaux, etc.)**

Nous conseillons toujours le dialogue entre voisins afin de parler simplement du ressenti de cette gêne. A défaut de réussite, nous vous invitons à contacter la Police Municipale, compétente dans la gestion de ces situations.

- **Avez-vous trouvé un nouveau médecin ?**

Malheureusement non. La commune a investi dans un cabinet médical communal et malgré des loyers faibles voir nuls, aucun médecin n'a répondu à nos annonces.

Toutefois, le docteur Brancato continuera à suivre sa patientèle sur son cabinet à Trets et poursuivra des visites à domicile sur Bras pour les patients bénéficiant d'un maintien à domicile.

Nous poursuivons nos recherches et le local sera réservé à cet usage.

- **Les travaux d'effacement des réseaux dans la rue H. Fabre sont une réussite. Félicitation pour la mise en œuvre de ce projet.**

Vos remerciements seront transmis à l'équipe municipale.

- **Le projet de la coopérative est toujours d'actualité ?**

Oui, ce projet est porté par 2 agriculteurs agréé bio de Bras. Ils prévoient la production sur place de leur vin avec une vente sur site. D'après nos informations, le projet devrait être finalisé courant 2024.

- **Les travaux de réalisation d'un parking au droit de la rue Jean Jaurès sont toujours prévus ?**

Malheureusement, les études de sol sont très défavorables. Nous avons donc abandonné cette réalisation. Toutefois, un nouveau terrain a été acheté à proximité immédiate et un parking de 20 places environ sera réalisé. Afin de bénéficier de subvention, les travaux sont prévus en 2024.

- **La commune est-elle concernée par les maisons menacées d'effondrement ?**

Oui, comme quasiment toutes les communes. Nous restons très vigilants et nous mettons en œuvre la procédure de péril dès que nous avons un doute sur la stabilité d'un ouvrage. N'hésitez pas à nous signaler si vous constatez également des situations préoccupantes.